



POLE REVENDICATIF/ASSOCIATIF SOCIAL

Compte rendu

Paris, le 20 avril 2016

Nom du fichier : cr_ccn66_cnpn_13avr2016_160420A

Total page(s) : 3

Réf. : BL/KR

Objet : compte rendu commission nationale paritaire de négociation

Commission Nationale Paritaire de Négociation CCN 66 du 13 avril 2016

Représentaient la CFDT : Loïc PREVOST, Bertrand LAISNE

Ordre du jour :

- Validation du relevé de décisions de la CNPN du 14 mars 2016,
- Prévoyance : présentation des scénarii,
- Complémentaire santé : conditions d'ancienneté,
- Exercice du droit syndical,
- Questions diverses.

1- APPROBATION DU RELEVÉ DE « DECISIONS » DU 14 MARS 2016

Approuvé à la majorité

2- PREVOYANCE : PRESENTATION DES SCENARII

Surprise de la CFDT par la présentation faite par les employeurs :

En effet, cette séance supplémentaire de négociation a été organisée pour mettre à l'ordre du jour une révision des modalités de rémunération des provisions afin de donner aux assureurs une position politique de la CNPN. Pourtant, les employeurs ne présentent que les « éventuelles stratégies » à adopter face à un « éventuel refus » des assureurs aux propositions des partenaires sociaux.



Pour la CFDT, il ne faut pas inverser l'ordre des choses : la CNPN doit se positionner politiquement sur les axes de la négociation et non sur la gestion d'un échec de négociation. Ce point doit être traité mais uniquement après s'être donné les moyens de réussir la négociation.

Rapidement, les débats deviennent stériles et les employeurs tentent une pirouette en demandant à la CFDT de faire la présentation des scénarii, et donc de « faire le travail à leur place »...

La CFDT rappelle que les différents scénarii ont été présentés et ont fait l'objet de débats lors des précédentes CNPTP ; certes la CFDT y a présenté sa propre proposition et cette dernière devait être présentée comme un des scénarii envisageables, que doit valider cette CNPN.

La CFDT ne veut pas être complice du désengagement de tous les acteurs et souhaite que les scénarii soient portés et présentés par la CNPTP. Pour information, le président et le vice-président de la CNPTP sont présents en CNPN. Ces derniers affirment ne pas avoir prévu la présentation des scénarii et ne sont donc pas prêts à traiter le point à l'ordre du jour....

Certaines organisations syndicales affirment avoir eu de nouveaux éléments et estiment que le régime pourrait « gagner plus ». La CFDT dit stop, aujourd'hui le taux de rémunération des provisions est insuffisant pour atteindre l'équilibre du régime, les premières revendications de partenaires sociaux ont donné lieu à une fin de non-recevoir des assureurs.

La CFDT souhaite aboutir à un résultat visant à :

- équilibrer le régime et,
- éviter ainsi de revoir les garanties ou les cotisations à plus ou moins long termes.

Pour la CFDT, les partenaires sociaux doivent s'en donner les moyens en reprenant la main sur ce dossier, en faisant des propositions concrètes et responsables.

Les autres organisations syndicales ne montrent aucun intérêt à traiter ce point, les employeurs proposent de le reporter... ce qui est validé de suite !

Finalement, il ne semble que seule la CFDT s'intéresse à l'avenir et la viabilité du régime de prévoyance.

3- COMPLEMENTAIRE SANTE : CONDITIONS D'ANCIENNETE

Les employeurs reviennent sur les évolutions législatives et les cas de dispenses d'ordre public, puis demandent aux organisations syndicales de se positionner.

Seule la CFDT prend la parole pour afficher ses revendications et demande :

- la fin de la clause d'ancienneté pour tous les salariés comme elle l'avait demandé au début des négociations,
- l'inscription dans un nouvel avenant des cas de dispense d'ordre public,



- de préciser que les demandes de dispense sont à l'initiative du salarié,
- la mise en place du « versement santé » pour les CDD de moins de 3 mois, pour les temps partiels de moins de 15 heures hebdomadaires, et pour les contrats de missions de moins de 3 mois.

Les autres organisations syndicales disent être en accord avec la CFDT mais n'apportent pas d'éléments supplémentaires.

Les employeurs répondent qu'ils ne se positionneront pas aujourd'hui, qu'ils voulaient simplement recueillir les positions des partenaires sociaux.

Ils concluent, donc, en demandant une étude de faisabilité à l'actuaire conseil et... le report de ce point.

4- EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

Point demandé par la CGT, qui en souhaite ... le report, car ils n'ont pas eu le temps de le préparer.

Pour la CFDT, ce point concerne une situation individuelle d'un négociateur CGT en conflit avec son employeur. Ce point ne doit donc pas être traité en CNPN mais en Commission de Conciliation.

La séance est levée !

Conclusion : Aucun point n'a été traité !!!

Seule la CFDT était venue pour négocier.

Les négociateurs